

Rapport annuel d'activité RJC COP SYNINVEST

2023/2024

Mars 2023



SYNINVEST

Nos engagements

Syninvest s'engage à mettre en place une stratégie globale cohérente et adaptée à son entreprise visant à favoriser une chaîne d'approvisionnement responsable grâce à la mise en application d'une procédure KYC (Connaitre son interlocuteur) et Devoir de diligence pour des relations commerciales durables avec ses partenaires, en accord avec les principes directeurs de l'ONU et du guide de l'OCDE

Principes directeurs de l'ONU

Guide OCDE

6.1A Engagement de respecter les droits de l'Homme	Politique Une politique écrite relative à vos opérations et à votre chaîne d'approvisionnement qui souligne votre engagement et est reflétée dans les processus et procédures opérationnels.	Engagement en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables E1
6.1B Attention portée sur vos opérations et chaînes d'approvisionnement	Devoir de diligence Un processus de diligence efficace supervisé et coordonné par des systèmes de gestion performants. Il inclut un examen visant à identifier et évaluer les impacts sur les droits de l'Homme, une stratégie et un plan d'action pour réagir aux impacts identifiés et un suivi et une évaluation continus des efforts.	Attention portée sur vos chaînes d'approvisionnement E2 E4
6.1C Réparation selon votre implication (cause, contribution, lien)	Réparation Une réparation appropriée pour tous les impacts réels identifiés et des actions pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.	Attention portée sur vos chaînes d'approvisionnement E3
6.1D Signalement aux parties prenantes internes et externes	Communication Rendez compte de vos efforts pour empêcher les impacts sur les droits de l'Homme et y répondre, au moins une fois par an.	Les informations nécessaires varient en fonction du type d'activité E5



Gestion des griefs

Nous permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des faits de corruption, ou déclarations frauduleuses ou autres relatifs à la chaîne d'approvisionnement, avec les moyens suivants qui représentent un mécanisme de traitement des plaintes ou griefs qui peut être actionné à tous moments :

- Anonymement : rédiger un courrier à l'attention de la Direction Générale (Synalia : 42 rue d'Enghien 75010 Paris)
- Non anonymement : envoyer un mail avec en objet "à l'attention du Directeur Général Offre & Négoce" (contact@synalia.fr)

SOMMAIRE

Devoir de diligence

- Procédures
- Etat d'avancement des actions menées
- Système de management

KYC

- Procédures
- Etat d'avancement des actions menées
- Système de management

COP

- Détails et périmètre de la certifications
- Dates clés
- Données clés



1

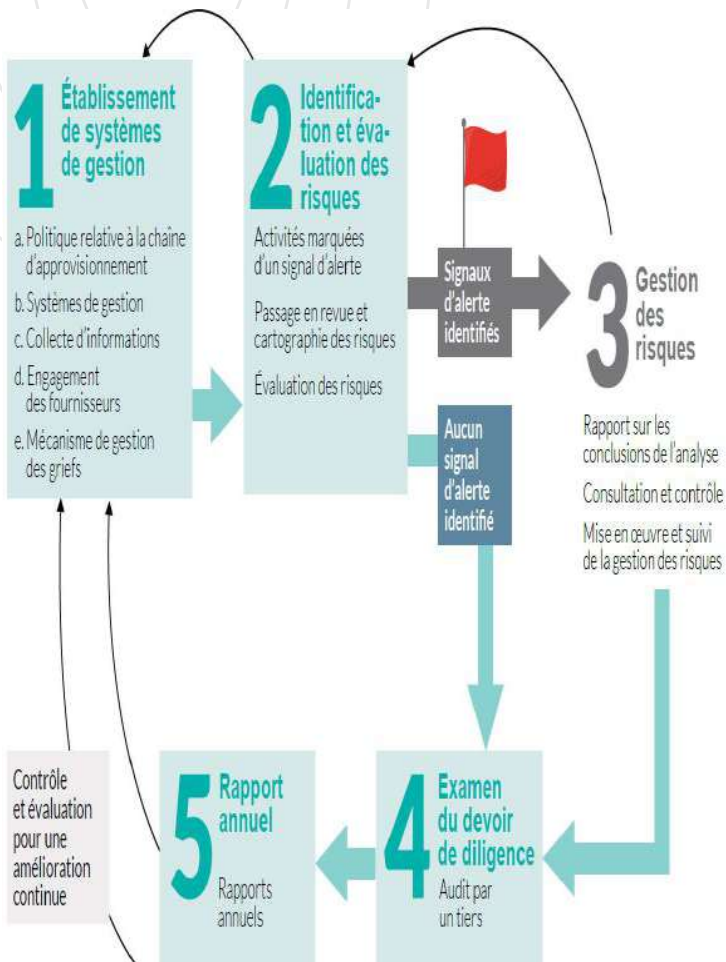
Devoir de diligence

Procédures générales
Etat d'avancement
Système et outils de management



Devoir de diligence – procédures

Les 5 étapes de l'OCDE

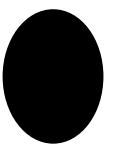


En année N, pour chaque partenaire

- Collecte d'informations** du nouveau partenaire validant un approvisionnement responsable en provenance des ZCHR (COP7) et son devoir de Diligence en matière de Droits de l'Homme (COP6)
- Engagement sur les politiques éthiques et responsable de Syninvest** et signature d'un contrat avec cahier des charges des produits et matières
- Evaluation des risques** sur la présence du fournisseur dans les zone à risque (ZCHR COP7 et respect des droits de l'Homme COP6) et **mise en place des mesures de gestion des risques**
- Validation des process par un tiers
Et
Communication avec un rapport annuel

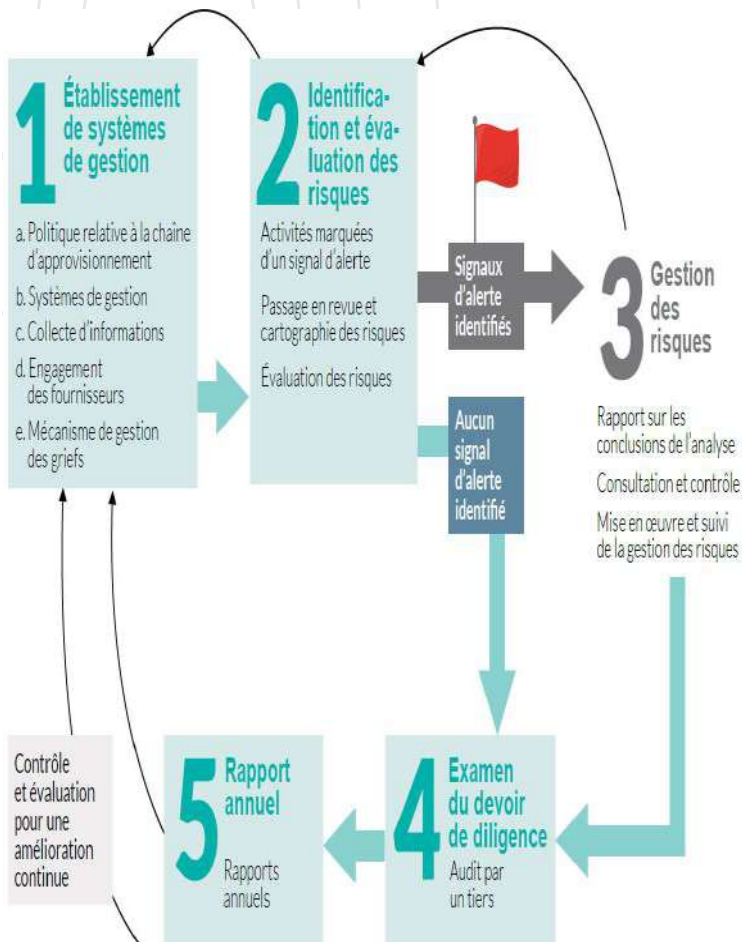
Les années suivantes pour chaque partenaire

- Campagne de renouvellement** des engagement et de mise à jour des informations
- Evaluation des risques** si les informations ont évolué (COP6 et COP7)
- Validation des process par un tiers
Et
Communication avec un rapport annuel



Procédures Devoir de diligence – Etat d'avancement

Les 5 étapes de l'OCDE



Les actions Année 2022

Etape 1 :

Signature de la charte commerciale responsable signée 81% des fournisseurs et pour 86% des fournisseurs hors Europe
Signature systématique d'un contrat encadrant la relation commerciale contenant les conventions d'achat et le cahier des charges produits et matières

b. Création des outils de management

Description détaillée dans la rubrique systèmes et outils de management

c. Et d. Révision, nouvelle campagne de collecte et vérification des formulaires

Collecte des formulaires signés et contrôle du devoir de Diligence pour un approvisionnement responsable en provenance des ZCHR (COP7) et du devoir de Diligence en matière de Droits de l'Homme (COP6) pour 82% des fournisseurs et 86% des fournisseurs hors UE en 2022 : COP12-Formulaire-KYC RJC

e. Gestion des griefs

Mise en place en 2021 d'une procédure interne pour traiter les griefs qui peuvent provenir de *toutes les parties prenantes : internes ou extérieures*

Etape 2 et 3 : Identification, évaluation et gestion des risques

Mise en place d'une grille d'évaluation et d'une procédure interne si un risque est identifié (Voir détails des procédures)

Etape 4 et 5 : Supervision de l'audit et du

rapport par notre consultante pour garantir la démarche et l'amélioration continue

Les actions Année 2023 et suivantes

Etape 1 :

– Signature de la charte partenariale Responsabilité pour 100% des fournisseurs en 2023

– Campagne de renouvellement en 2024 des engagements des partenaires à la politique responsable et à la Due Diligence pour 86% fournisseurs hors UE en 2022 et objectif de 100% des fournisseurs en 2023

– Finalisation vérifications des formulaires campagne 2022 et mises à jour des informations sur les partenaires avec process de réévaluation des risques associés selon la réponse (KYC-COP12, COP6 et COP7) voir détails outils de gestion objectif de 100% des fournisseurs en 2023

Etape 2 :





Elaboration d'un plan d'actions et d'une procédure interne si un risque est identifié (Voir détails des procédures)

Pour tout nouveau partenaire :

Signature de tous les documents : charte partenariale responsable, formulaires risk assesment KYC (COP12) ; Devoir de diligence provenance des ZCHR (COP7) et Droits de l'homme (COP6) ; COP12-Formulaire-KYC RJC et collecte des attestations requises

Etablir une check list rapport de visite usine

Devoir de Dilience – Systèmes et outils de management

<p>INFORMATIONS CLES : </p> <p>Structure interne : <i>L'ensemble de la certification RJC est supervisé par la Directrice Générale Adjointe Offre et Négoce</i></p> <p>Principes directeurs de l'ONU en accord avec le guide de l'OCDE – Informations clés <i>L'Etape 1 de l'OCDE inclus les principes directeurs de l'ONU 6.1A « Politique » et 6.1B « Devoir de diligence » pour la partie processus</i></p> <p><i>L'étape 2 inclus les principes directeurs de l'ONU 6.1B pour la réalisation concrète du « Devoir de diligence » ainsi que l'évaluation des risques et 6.1C « Réparation » pour le mécanisme de gestion de griefs</i></p> <p>Le devoir de diligence inclus :</p> <p><i>Devoir de Diligence pour un approvisionnement responsable en provenance des ZCHR (COP7)</i></p> <p><i>Devoir de Diligence en matière de Droits de Droits de l'Homme (COP6)</i></p>	<p>Pilotage et gestion des étapes 1 à 5 : ANNEE N </p> <p>6.1A Politique / Etape 1 système de gestion et 6.1B (processus)</p> <p>Rédaction de la Politique partenariale responsable et signature de cette charte par les partenaires</p> <p>Suivi d'un tableau d'analyse des risques partagé avec les acheteurs qui regroupe tous les intitulés des formulaires et attestations, pays de provenance des matières/pierres et de fabrication pour le suivi des ZCHR COP7 et Droits de l'homme COP6</p> <p>6.B Devoir de diligence / Etape 2 : identification et évaluation des risques</p> <p>Collecte des attestations pour les matières premières : Attestation diamant naturel ; Attestation process de kimberley et notification sur les factures</p> <p>COP12-Formulaire-KYC RJC : vérification de la présence de CAHRA sur les sites dédiés (COP7) et vérification si les pays sont ciblés par un risque de non respect des droits de l'homme sur les sites dédiés (COP6)</p> <p>COP12-Formulaire-KYC RJC : Vérifier si le devoir de diligence est fait et paraît plausible et suffisante. Si non, relancer et proposer des actions (autres certifications, conseils...)</p> <p>Création d'une grille d'évaluation des risques avec des notations selon le risque identifié et actions requises selon note obtenue : vérification sur les pays : provenance matières et usine : respect des droits de l'homme, présence de conflits armés, risque blanchiment/financement terrorisme</p> <p>Les griefs sont remontés à la DGA Offre et Négoce qui centralise et garantie la gestion globale du grief / consignation de chaque grief et des actions menées dans le Registre des griefs</p>	<p>N+1 et suivantes </p> <p>Mise à jour des attestations avec les dernières normes en matière de blanchiment</p> <p>Campagne de renouvellement en réévaluant les risques (KYC-COP12, COP6 et COP7)</p> <p>Signature et collecte d'informations manquantes si besoin</p> <p>Mise en place d'une signature électronique avec logiciel de relance + identification de la modification pour faciliter l'identification des besoins de réévaluation du risque</p> <p>Si pas de changement RAS</p> <p>Si changement : vérification et réévaluation du risque</p> <p>Si possible : procéder à une visite usine pour vérifier les informations directement sur place (check list rapport de visite usine)</p>
<p>6.1C Réparation / Etape 3 : Identification d'un risque avéré : rédaction d'un rapport à la direction générale pour prise de décision </p> <p>Demander des preuves de la conformité. En présence de preuve(s) de non-conformité : si le fournisseur peut être remplacé : suspendre les relations commerciales le temps qu'il corrige la situation / si on ne peut pas suspendre immédiatement la relation : Recherche de sourcing de substitution et proposition d'un plan d'actions pour l'inciter à modifier ses pratiques et se conformer aux exigences (relation commerciale qualitative avec nos partenaires).</p>		
<p>Resources clés et gestion des griefs (étape 1 et 3)</p> <p>Affichage sur la charte et le rapport / Allocation d'une ressource supplémentaire pour solidifier l'évaluation des risques, le suivi et le pilotage du système de gestion et le recueil des griefs. La gestion des griefs est conduite directement par la DGA Offre et Négoce qui une vision à 360° et une solide expertise ainsi que la Directrice Executive du groupement.</p>		
<p>6.1D Communication / Etape 4 et 5 : Examen du devoir de diligence par un tiers et rédaction d'un rapport :</p> <p>Réaliser chaque année un audit pour vérifier les procédures et le rapport avec un consultant : fait en mai 2020 ; prochain à programmer en 2021.</p>		

2

KYC

Procédures générales
Etat d'avancement
Système et outils de management



KYC – procédures

Les 5 étapes de l'OCDE

En année N, pour chaque partenaire

Les années suivantes pour chaque partenaire

Vérifiez les identités,
comprenez l'entreprise

Collecte et vérification des formulaires
RJC
d'identification « risk assesment »
(KYC COP12)

Identifiez les interlocuteurs
à risque élevé

Investigations sur les actionnaires et
vigilance sur la traçabilité des flux
financiers par le service comptabilité et
achat
Aucun règlement en espèce

Campagne de renouvellement des
engagement et de mise à jour des
informations

Vérifiez les listes d'individus soupçonnés
de blanchiment d'argent, de financement
du terrorisme ou les listes de personnes
politiquement exposées

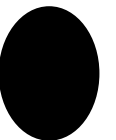
Evaluation des risques de blanchiment
d'argent et financement du terrorisme
(KYC-COP12) **mise en place des mesures
de gestion des risques**

Evaluation des risques si les
informations ont évolué (COP12)

Suivez et signalez
les activités suspectes



Procédures
KYC



KYC – procédures

Etat d'avancement

Les exigences

Vérifiez les identités,
comprenez l'entreprise

Identifiez les interlocuteurs
à risque élevé

Vérifiez les listes d'individus soupçonnés
de blanchiment d'argent, de financement
du terrorisme ou les listes de personnes
politiquement exposées

Suivez et signalez
les activités suspectes

Les actions Année 2022

Engagement des partenaires :

Signature systématique d'un contrat encadrant la relation commerciale contenant les conventions d'achat et le cahier des charges produits et matières

Mise à jour des outils de management partagés

Description détaillée dans la rubrique systèmes et outils de management

Révision des formulaires, nouvelle campagne et vérification des formulaires RJC d'identification « risk assesement (KYC COP12) pour 82% des fournisseurs et 86% pour les fournisseurs hors europe

Evaluation des risques de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (KYC-COP12) : vérification des dirigeants sur les listings internationaux, creditsafe, (GAFI) pour les partenaires significatifs (80% des achats)

Aucun règlement en espèce et veille active sur les transferts financiers

Les actions Année 2023 et suivantes

Campagne de renouvellement des engagements des partenaires aux politiques KYC

Campagne des mises à jour des informations sur les partenaires (nom des dirigeants notamment) pour 86% fournisseurs hors UE en 2022 et objectif de 100% des fournisseurs en 2023

Collecte des formulaires RJC Risk assesement pour 82% des fournisseurs et 86% des fournisseurs hors UE en 2022 et objectif de 100% des fournisseurs en 2023

Vérification des noms des dirigeants pour les partenaires hors UE (creditsafe)

Process de réévaluation des risques associés selon la réponse (KYC-COP12, COP6 et COP7) voir détails outils de

Etablir les plans d'actions en cas d'identification de risque





Etablir une check list rapport de visite usine



Procédures
KYC



KYC – Systèmes et outils de management

<p>INFORMATIONS CLES : </p> <p>Structure interne : <i>L'ensemble de la certification RJC est supervisé par la Directrice Générale Adjointe Offre et Négoc</i></p> <p><i>Aucun règlement en espèce n'est accepté</i></p> <p><i>Un contrat est signé avec tous nos partenaires pour encadrer la relation commerciale</i></p>	<p>Système de gestion N </p> <p>Suivi d'un tableau d'analyse des risques partagé avec les acheteurs qui regroupe tous les intitulés des formulaires d'identification, le nom des actionnaires/propriétaires, les pays domiciliations des banques, (statut reçu/à recevoir et dates de relances)</p> <p>Formulaire Risk assesment form RJC :</p> <p>Vérification de l'identité du dirigeant</p> <p>Vérification de la présence des noms des propriétaires sur les listings internationaux (juridiction GAFI à risque élevé) ; creditsafe ; societe.com</p> <p>Vérifier si le pays est un lieu à fort risque de corruption</p> <p>Vérifier si le pays dans lequel est domiciliée la banque est un lieu à fort risque de corruption</p> <p>Surveiller tout changement de localisation de la banque par le service comptabilité et achat</p> <p>Création d'une grille d'évaluation des risques avec des notations selon les risques identifiés et actions requises selon note obtenue qui reprend les vérifications sur les dirigeants et sur les pays (provenance matières et usine : présence de conflits armés, risque blanchiment/financement terrorisme)</p>	<p>N+1 </p> <p>Campagne de renouvellement : mise à jour des formulaires en cas de changement en réévaluant les risques (KYC-COP12) faite en 2022</p> <p>Mise en place d'une signature électronique avec logiciel de relance + identification de la modification pour faciliter l'identification des besoins de réévaluation du risque</p> <p>Signature et collecte d'informations manquantes si besoin</p> <p>Si pas de changement RAS</p> <p>Si changement : vérification et réévaluation du risque</p> <p>Si possible : procéder à une visite usine pour vérifier les informations directement sur place (check list rapport de visite usine)</p>
<p>Identification d'un risque avéré : rédaction d'un rapport à la Direction Générale pour prise de décision</p> <p>Demander des preuves de la conformité. En présence de preuve(s) de non-conformité : si le fournisseur peut être remplacé : suspendre les relations commerciales le temps qu'il corrige la situation / si on ne peut pas suspendre immédiatement la relation : Recherche de sourcing de substitution et désengagement progressif de la relation commerciale</p>		
<p>Resources clés :</p> <p>Allocation d'une ressource supplémentaire pour solidifier l'évaluation des risques, le suivi et le pilotage du système de gestion. La gestion des risques avérés est conduite par la Directrice Générale Adjointe de l'Offre & Négoc, la Directrice des achats ainsi que par la Directrice Executive du groupement.</p>		<p></p> <p>12</p>



3

Certification COP - détails

Détails et périmètre de la certification
Dates clés
Données clés



Données clés

Certification

Numéro de certificat :
0000 3771

Type d'audit :
première certification

Durée de validité :
1/12/2021 au 1/12/2024

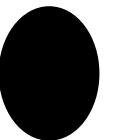
Périmètre du certificat :
Code of Practice 2019

Dates clés

Date du dernier audit :
14 octobre 2021

Date du prochain audit
des non-conformités :
septembre 2023

Date du prochain audit
de renouvellement :
octobre 2024



Données clés

72 fournisseurs
partenaires

Fournisseurs
Européens : 36

Fournisseurs certifiés
RJC : 16 (+ 5 en cours)

2 nouveaux
partenaires en 2022 (1
Européen et 1 hors
Europe)

Risques identifiés :
*Selon les résultats de
l'analyse des risques
menée à date, aucun
CARHA n'a été
identifié.*

Risque Due Diligence :
aucun à date

Risque KYC identifié :
aucun à date

